

Avis aux élèves ingénieurs INE3 et INE2 de l'INPT ainsi qu'aux nouveaux élèves inscrits en INE2 et INE1 - Indications relatives à la rentrée Universitaire 2022-2023 -

Dans le cadre de l'année universitaire **2022 – 2023**, l'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT) a le plaisir de vous informer que la prochaine rentrée se déroulera selon les dates suivantes.

Les **étudiants en 1^{ère} année sont tenus de consulter régulièrement le site Web** pour prendre connaissance de toute mise à jour du présent calendrier.

A- Début des cours¹ à l'INPT :

Lundi 05 septembre 2022 à 09H00	Etudiants en 3 ^{ème} année (INE3)
Mercredi 07 septembre 2022 à 09H00	Etudiants en 2 ^{ème} année (INE2)
Lundi 12 septembre 2022 à 09H00	Etudiants en 1 ^{ère} année (INE1)

B- Journée d'intégration pour les INE1² :

Tous les **étudiants INE1** sont invités à prendre part à la journée d'intégration qui aura lieu durant toute la journée du **vendredi 09 septembre 2022 à partir de 09H00**. Le programme détaillé sera affiché au niveau de l'INPT et chaque étudiant est invité à y prendre part.

C- Inscriptions des nouveaux étudiants (qui accèdent pour la 1^{ère} fois à l'INPT) :

Les **étudiants admis pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année (INE1) ou en 2^{ème} année (INE2)** doivent s'inscrire, **obligatoirement en ligne**, sur le site Web (inscription.inpt.ac.ma) et joindre les pièces suivantes lors de leur inscription :

- copie scannée du diplôme de baccalauréat (recto-verso) ;
- copie scannée du diplôme de DEUG/DEUP/DEUST/DUT/LICENCE pour les candidats admis à partir du concours parallèle ;
- copie scannée de la CNIE ;
- photo d'identité (en bonne qualité).

Les délais des **inscriptions en ligne aux études** se présentent comme suit :

Au plus tard le 31 août 2022	Nouveaux étudiants en 2 ^{ème} année (INE2)
Au plus tard le 06 septembre 2022	Nouveaux étudiants en 1 ^{ère} année (INE1)

Dépôt physique des dossiers d'inscriptions aux études :

Chacun nouveau étudiant doit déposer, auprès du **Service de la Scolarité**, les **originaux** des pièces suivantes :

- le diplôme du Baccalauréat ;
- le diplôme de DEUG/DEUP/DEUST/DUT ou Licence pour les étudiants concernés;
- l'acte de naissance bilingue (pour les nationaux) ou copie des trois premières pages du passeport pour les étudiants étrangers ;
- 03 (trois) photos d'identité récentes et de bonne qualité (*écrire votre nom, prénom et numéro de la CINE au dos de chaque photo*).

¹ : Tous les cours seront en présentiel.

² : y compris les redoublons ou ceux qui n'ont pas accès à la résidence.

Les dates de **dépôt physique** des dossiers se présentent comme suit :

Au plus tard le 08 septembre 2022	Etudiants en 2 ^{ème} année (INE2)
Au plus tard le 13 septembre 2022	Etudiants en 1 ^{ère} année (INE1)

L'INPT se réserve le droit, à tout moment, de suspendre/exclure les étudiants qui ne présenteraient pas les originaux aux échéances précitées. Ces étudiants ne peuvent non plus continuer à être installés au niveau de la résidence.

D- Accès à la résidence de l'INPT :

L'accueil à la résidence est prévu, pour chaque niveau (INE3, INE2, INE1), durant **une seule et même journée** :

- Les étudiants qui ne se présentent pas aux échéances ci-après ne seront pas admis à la résidence.
 Une exception sera accordée aux étudiants présentant des spécificités dûment justifiées ou habitants très loin de Rabat (zone Sud, ...). Ces derniers peuvent être accueillis plutôt à la résidence. Ces étudiants doivent adresser, à l'avance, un mail (à accueil-residence@inpt.ac.ma) justifiant le retard ou une arrivée anticipée.
- Compte tenu des capacités disponibles, la priorité d'accès à la résidence sera accordée aux étudiants qui n'habitent pas dans la zone de Rabat (y compris Salé, Rabat, Témara, Harhoura, Ain Atiq, Tamesna, Aid Aouda, ...).
- Les étudiants, qui habitent dans la zone de Rabat (y compris Salé, Rabat, Témara, Harhoura, Ain Atiq, Tamesna, Aid Aouda, ...), devront déposer une demande auprès du **Service de la Résidence** (par envoi électronique à accueil-residence@inpt.ac.ma) au **plus tard le 14 septembre 2022**.
 Les réponses à ces demandes seront formulées à partir du 28 septembre 2022. Au besoin, il pourra être procédé à un tirage au sort pour départager certains étudiants.

Samedi 03 septembre 2022 de 09H30 à 15H30	Etudiants en 3 ^{ème} année (INE3)
Lundi 05 septembre 2022 à partir de 09H30 à 15H30	Etudiants en 2 ^{ème} année (INE2)
Mercredi 07 septembre 2022 à partir de 09H30 à 15H30	Etudiants en 1 ^{ère} année (INE1)

Inscription pour l'accès à la résidence de l'INPT :

- Les inscriptions à la résidence se feront par le biais du **site Web** (inscription.inpt.ac.ma).
Aucune inscription par tout autre moyen ou par des listes autres que celles de l'INPT ne sera ni admise, ni prise en compte.
- **Chaque étudiant devra être muni des éventuelles pièces justificatives en appui de son dossier médical.**
- Si des étudiants souhaitent se mettre dans une même chambre, un des étudiants intéressés devra s'inscrire et introduire les coordonnées de ses autres collègues (obligatoirement les numéros CINE et CNE) lors de la 1^{ère} demande de réservation de la chambre.
 Cette possibilité ne concernera que les étudiants **éligibles** de la même année.
 Une fois introduites, les demandes d'accès à la résidence des autres étudiants qui partageraient la même chambre ne pourront plus être saisies sur la plateforme.
 Une fois l'inscription achevée, l'étudiant ne peut plus ajouter de préférence relatives aux colocataires.

- Le numéro de la chambre sera affecté automatiquement à chaque étudiant **éligible**. Dans tous les cas, les affectations sont faites par l'INPT et peuvent ne pas tenir compte des vœux exprimés.
- Une fois arrivé à l'établissement, l'étudiant devra compléter les formalités administratives nécessaires avant de pouvoir récupérer la clé de la chambre affectée. L'engagement, disponible sur le site Web, lui sera remis pour la signature. Le refus de signer ledit engagement et/ou le règlement intérieur entraîne de facto la non admission.

Dates d'ouverture des inscriptions électroniques pour l'accès à la résidence de l'INPT :

Entre les 01 et le 02 septembre 2022	Etudiants en 3 ^{ème} année (INE3)
Entre les 01 et le 04 septembre 2022	Etudiants en 2 ^{ème} année (INE2)
Entre les 05 et 07 septembre 2022	Etudiants en 1 ^{ère} année (INE1)

E- Restauration :

Pour des raisons logistiques et d'efficacité, la restauration sera assurée comme suit :

03 septembre 2022 à partir du repas du dîner	Etudiants en 3 ^{ème} année (INE3)
05 septembre 2022 à partir du repas du dîner	Etudiants en 2 ^{ème} année (INE2)
07 septembre 2022 à partir du repas du dîner	Etudiants en 1 ^{ère} année (INE1)

F- Frais à payer :

Chaque étudiant sera tenu de payer, au moment de son accès à l'INPT, les frais décrits ci-après, selon ce qui lui serait applicable.

Aucune admission ne sera permise en l'absence de ces paiements.

Rubrique	Par étudiant
Frais annuel d'inscription	200 Dirhams
Frais de la résidence pour INE3 (pour un seul semestre ³)	240 Dirhams
Frais de la résidence pour INE2 et INE1 (pour 2 semestres) :	
▪ Chambre double	400 Dirhams
▪ Chambre triple	350 Dirhams
▪ Chambre quadruple	300 Dirhams
Frais annuel d'assurance	100 Dirhams
Carte de restauration (pour un nouvel étudiant ou l'étudiant qui a égaré sa carte)	70 Dirhams
1 ^{ère} recharge pour la restauration	100 Dirhams

Pour les **étudiants non installés dans la résidence**, ils sont invités à se présenter, **au plus tard le lendemain (à 15H) de la date des débuts de leurs cours** telle qu'indiquée au point (A) ci-dessus, auprès du **régisseur** pour s'acquitter des frais d'inscription et d'assurance et, s'ils le souhaitent, des frais liés à la restauration.

Administration de l'INPT

³ : Dans les cas où des étudiants INE3 seraient installés, durant S6, dans la résidence, ils devront s'acquitter d'un complément de 160 DH.